



Réunion d'information
CDOMK84 - URPS MKL PACA -
ARBAM
du 31 janvier 2019

Les nouveaux modes d'exercice
professionnel, coordination ...
CPTS, ESP, MSP, PAERPA

Au niveau national

PRESENTATION DES NOUVEAUX
DISPOSITIFS ORGANISATIONNELS La
loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de
modernisation du système de santé a créé
plusieurs dispositifs pour répondre au
besoin de promotion des soins primaires
et d'amélioration des parcours de soins :

Le PRS et « Ma Santé 2022 » : la déclinaison régionale des enjeux nationaux (1/2)

Axe 1 du PRS : **Renforcer la place des citoyens usagers**

Ma santé 2022 : placer le patient au cœur du système

Axe 2 du PRS : **Agir ensemble et autrement – une nouvelle gouvernance**

Ma Santé 2022 : faire de la qualité de la prise en charge des patients la boussole de la réforme du système de santé

Axe 3 du PRS : **Structurer l'offre de santé**

Ma santé 2022 : organiser la gradation de soins

Au niveau régional

PRS : Projet régional de santé

Le projet régional de santé constitue le cadre de la politique de santé dans notre région, et donc la feuille de route de l'ensemble des acteurs de la santé. Il **définit, organise et programme la mise en oeuvre des priorités de santé**. Il fait également naître les évolutions du système de santé dans notre région.

Le PRS 2 a été élaboré par l'ARS, en concertation avec les acteurs de santé.

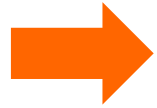
<https://www.paca.ars.sante.fr/lars-paca-prepare-la-consultation-de-son-projet-regional-de-sante-2018-2023>

Pour répondre aux défis du futur – démographie, ressources médicales, environnement, innovations – l'ARS

**Paca a inscrit 7 priorités de santé publique
au sein de ce Cos :**

1. prendre en compte les **besoins d'une population vieillissante** ;
2. mettre en place une **politique globale en faveur des enfants et des jeunes** ;
3. proposer une palette de réponses diversifiées **aux personnes en situation de handicap** ;
4. renforcer la politique de santé mentale pour faire face aux défis à venir ;
5. poursuivre la baisse de la mortalité prématurée ;
6. organiser la **prise en charge des maladies chroniques** ;
7. réduire l'impact sur la santé de l'exposition aux risques environnementaux

PRS 2: vers un changement de paradigme



La stratégie nationale de santé nous indique un triple virage :

- Le virage de la **prévention**
- Le virage **numérique**
- Le virage **ambulatoire**

+ Donner **une place réelle aux usagers – patients – citoyens** pour renouveler la démocratie en santé

+ **Accompagner ceux qui en ont particulièrement besoin:** parcours addiction, précarité, santé mentale, personnes handicapées, personnes âgées, maladies chroniques

Les défis à relever

- **Le défi démographique** : une population plus nombreuse, plus âgée et qui se réside en majorité sur la bande littorale
- **Le défi des maladies chroniques** :
 - En 2028, de 50 000 à 150 000 personnes atteintes de cancer en plus (projections Insee)
 - En 2028, de 85 000 à 105 000 personnes atteintes de maladies neurodégénératives en plus
- **Le défi technologique** :
 - La médecine des 7 P : Préventive, Prédicative, Personnalisée et de Précision, de plus en plus souvent Partagée, Protocolisée et Pertinente
 - Des traitements plus techniques, personnalisés et coûteux
- **Le défi climatique et environnemental**

Les leviers mobilisés par l'ARS Paca pour transformer le système de santé

Pour répondre aux défis de demain, l'ARS organise sa stratégie autour de 6 axes :

1. renforcer la prévention et l'implication des usagers ;
2. s'appuyer sur des gouvernances partagées dans les territoires.
3. reconfigurer l'offre de santé, dans les secteurs de la prévention, du sanitaire et du médico-social ;
4. anticiper et accompagner l'évolution des organisations et des métiers ;
5. utiliser les innovations et les outils numériques ;
6. soutenir le travail collaboratif et la coordination pour la prise en charge dans la proximité ;
7. L'innovation scientifique, technologique et organisationnelle sera ainsi un des leviers pour réaliser cette transformation.

Une organisation en parcours de santé

1. parcours maladies chroniques ;
2. parcours personnes âgées ;
3. parcours personnes en situation de handicap ;
4. parcours de santé et précarité ;
5. parcours santé mentale ;
6. parcours petite enfance, enfants, adolescents, jeunes ;
7. parcours de santé et addictions.

Notre 2^{ème} Projet Régional de Santé



Faire ensemble et autrement

Organiser l'offre de santé dans la proximité du lieu de vie, en prévoyant d'aller à la rencontre des publics les plus en difficulté

Investir dans la prévention promotion de la santé y compris dans le domaine de la santé environnementale

Développer des «**réponses accompagnées pour tous**», adaptées aux besoins de chacun au-delà même du champ du handicap,

Définir, structurer et organiser le second recours et garantir l'accès à l'expertise.

Innover pour co-construire les projets en s'appuyant sur **les savoirs et expériences des usagers**

Adapter les établissements au **virage ambulatoire et au virage numérique.**

Prendre soin de ceux qui soignent et anticiper l'évolution des métiers

L'offre de soins de proximité dans le PRS

Objectif: permettre à chaque citoyen d'avoir accès à une prise en charge adaptée et de qualité quel que soit l'endroit ou le moment où il en a besoin.

Les situations à prendre en charge sont de plus en plus complexes et nécessitent d'organiser un appui aux professionnels pour la coordination de ces prises en charge:

- Réorganiser l'offre de soins de proximité
- Favoriser et accompagner l'installation des professionnels dans les territoires isolés
- Promouvoir les initiatives et démarche dans le champ de la prévention
- Déployer et réorganiser des services d'appui à la coordination des parcours complexes autour des plateformes territoriales d'appui **(PTA)**
- Accompagner le développement des **pratiques pluri professionnelles**
- Accompagner l'évolution des métiers des professionnels de santé

Le PRS et « Ma Santé 2022 » : la déclinaison régionale des enjeux nationaux (2/2)

Axe 4 du PRS : **Mettre en place une politique régionale de Ressources humaines en santé**

Ma Santé 2022 : Repenser les métiers et la formation des professionnels de santé, statut unique PH et facilitation exercice mixte / suppression du numérus clausus / réforme du 2^e cycle des études médicales / participation des médecins au pilotage des hôpitaux

Axe 5 du PRS : **Déployer l'innovation et les SI**

Ma Santé 2022 / forfaits pathologies chroniques – diabète, IRC)

Axe 6 du PRS : **L'offre de proximité - soutenir coordination et coopérations**

Ma Santé 2022 : 1000 CPTS / 4000 assistants médicaux / 400 médecins salariés /labellisation premiers hôpitaux de proximité –lien ville hôpital

Plan d'égal accès aux soins (octobre 2017)

- Aides à l'installation: **zonage**, contrats incitatifs
- Guichet unique: accueil, information, orientation des PS des études à la retraite
- **Déploiement des structures d'exercice coordonné:**
48 MSP en Paca (+ 21 par rapport à 2017)

Les nouveaux modes d'exercices coordonnés à développer.

- Quelle place pour les kinésithérapeutes à imaginer et à proposer?

PTA : Plateformes Territoriales d'Appui

Les PTA sont **des dispositifs d'appui aux professionnels de santé** pour **la coordination des parcours de santé complexes.**

Les PTA ont trois missions :

1. L'information et l'orientation des professionnels vers les ressources sanitaires, sociales et médico-sociales du territoire.
2. L'appui à l'organisation et à la coordination des parcours complexes.
3. Le soutien aux pratiques et initiatives professionnels en matière d'organisation et de sécurité des parcours, d'accès aux soins et de coordination.

Les PTA sont constituées à partir des initiatives et des acteurs du système de santé, avec une priorité donnée aux initiatives des professionnels de santé en ville.

dans le Vaucluse : <http://ressources-sante.org>

CPTS : Communauté Professionnelles Territoriales de Santé

Les communautés professionnelles territoriales de santé sont **des équipes projet** constituées à l'initiative des acteurs de santé, en particulier des professionnels de santé en ville.

La CPTS est composée de professionnels de santé regroupés, le cas échéant, sous la forme **d'une ou de plusieurs équipes de soins primaires**, d'acteurs assurant des soins de premier ou de deuxième recours, et **d'acteurs médico-sociaux et sociaux** concourant à la réalisation des objectifs du Projet Régional de Santé (PRS2).

Les membres de la CPTS formalisent, à cet effet, un **projet de santé**, qu'ils transmettent à l'agence régionale de santé. Le projet de santé précise en particulier le **territoire d'action** de la communauté professionnelle territoriale de santé.

ESP : Equipes de Soins Primaires

•

Une équipe de soins primaires est un ensemble de professionnels de santé constitué autour de médecins généralistes de premier recours, choisissant d'assurer leurs activités de soins de premiers recours sur la base d'un projet de santé qu'ils élaborent. Elle peut prendre la forme d'un **centre de santé** ou d'une **maison de santé**. L'ESP contribue à la structuration des parcours de santé. **Son projet de santé a pour objet, par une meilleure coordination des acteurs, la prévention, l'amélioration et la protection de l'état de santé de la population**, ainsi que la **réduction des inégalités sociales et territoriales de santé**.

L'initiative de création d'une ESP peut revenir a tout professionnel de santé impliqué dans les soins de premier recours. Leur projet s'organise autour de la patientèle, ce qui les distingue des CPTS dont le projet s'articule autour de la population présente sur leur territoire d'action.

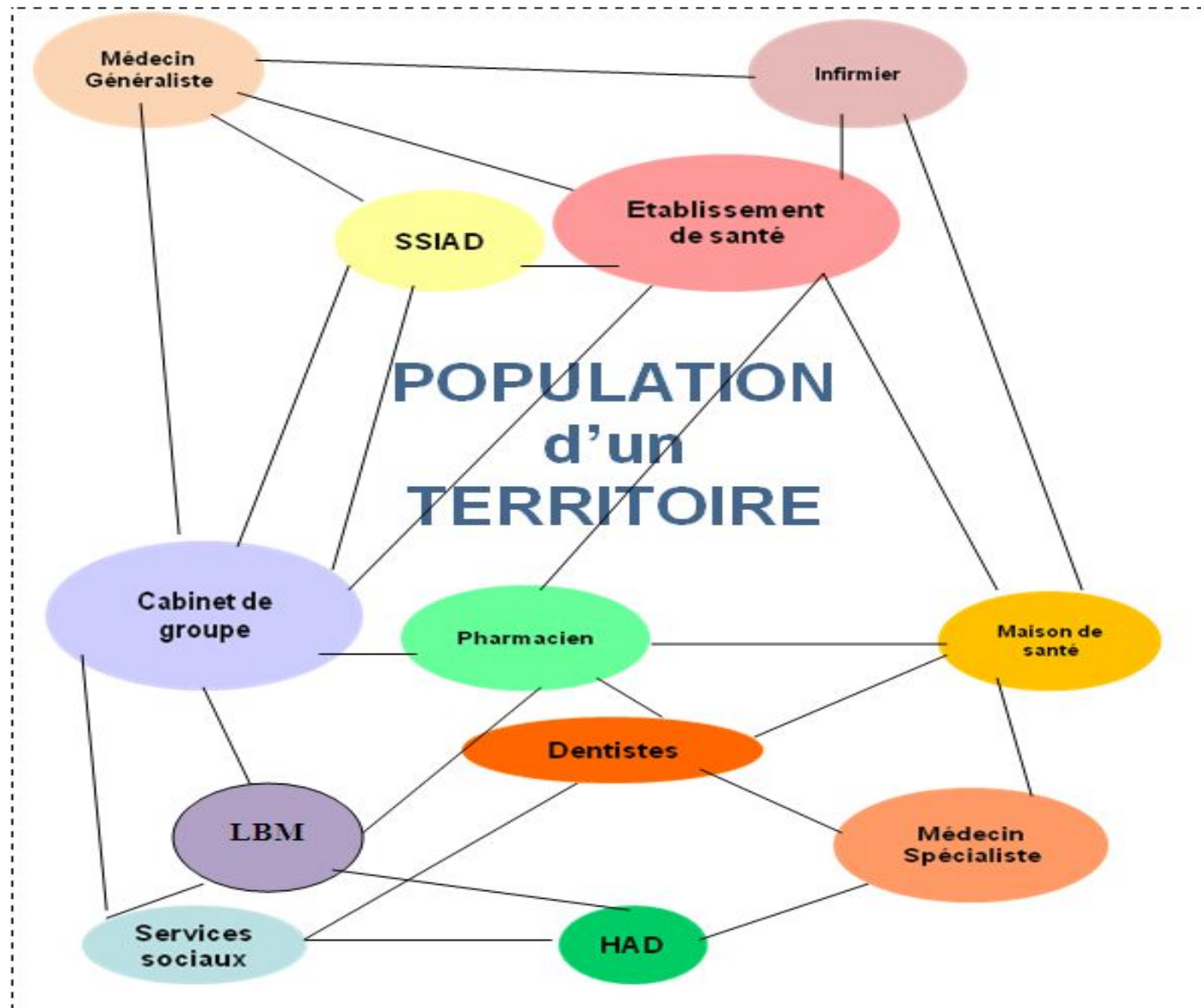
PAERPA : Personnes Agées En Risque de Perte d'Autonomie

La démarche PAERPA s'adresse aux personnes, **âgées de 75ans et plus**, dont l'autonomie est susceptible de se dégrader pour des **raisons** d'ordres **médicales** ou **sociales**. Elle a pour objectif de maintenir la plus grande autonomie le plus longtemps possible dans le cadre de vie habituel de la personne.

Le dispositif repose sur quatre actions clés :

1. Renforcer et sécuriser le maintien à domicile.
2. Améliorer la coordination.
3. Limiter les hospitalisations évitables, mieux préparer l'hospitalisation et sécuriser la sortie.
4. Faciliter et sécuriser la circulation d'information entre les professionnels.

Objectifs STSS : Les CPTS



PTA

----- Projet de santé



Merci de votre attention



~~~~~  
En 2019, les *kinésithérapeutes*,  
acteurs essentiels de la prévention  
~~~~~